



PREMIER MINISTRE

Secrétariat
Général de la Mer

Monsieur Alexandre Tagore Medeiros de Albuquerque
Président de la Commission des limites du plateau continental
Division du droit de la mer (DOALOS)
Nations Unies-New York
NY 10017

Le 7 janvier 2011,

Ref : FRA1_LET_COM_002_07_01_2011

Monsieur le Président,

La demande française d'extension du plateau continental au large des Kerguelen et des Antilles françaises a été déposée le 5 février 2009. Un examen par les services du secrétariat a révélé des erreurs typographiques portées à la connaissance de la délégation française qui entend y apporter les corrections nécessaires, après que la vérification a confirmé que les points établissant la limite extérieure, indiqués dans le résumé, étaient corrects.

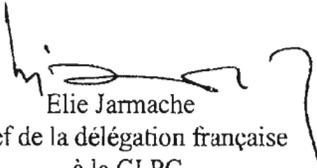
Il convient donc de corriger comme suit ces erreurs typographiques :

1/pour les Antilles, la distance entre **FP 4 et FP 5**, en mètres, est correcte soit 90721 mètres. En revanche, la distance en milles nautiques est erronée: la valeur correcte est de 48.986.

2/pour les Kerguelen, la distance entre **FP 57 et FP 58** n'est pas de 0.870 milles nautiques ainsi que cela figure dans la demande mais de 0.570 milles nautiques. Dès lors, la distance correcte en mètres est de 1056.

Les mêmes erreurs apparaissent dans la Partie 2 (version anglaise) du document principal ainsi que dans la version originale en français. L'information sur les distances dans le résumé est fournie conformément au paragraphe 7 afin de montrer que la distance entre les points fixes n'excèdent pas 60 milles nautiques, ce qui est ici le cas pour les deux distances corrigées. La délégation française confirme qu'en dépit de ces erreurs typographiques, la position des points permettant d'établir la limite extérieure est exacte et est inchangée.

La délégation remercie le secrétariat pour sa vigilance et la diligence apportée à la saisir aux de corriger ces erreurs et je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.


Elie Jarmache
Chef de la délégation française
à la CLPC